**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 14 (1906)

**Heft:** 7

**Artikel:** Les origines de la Croix-Rouge [suite]

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-555795

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

hommes en 2 à 3 heures, et la matière première utilisée se trouve partout au Japon. C'est encore au moyen de bambou qu'on fait rapidement des brancards légers et élastiques.

Enfin c'est avec de la paille de riz réduite à l'état de charbon que le Dr Kikouchi a fait faire du matériel de pansement qui a rendu de très grands services pendant la dernière guerre.

Nous venons de voir la Croix-Rouge japonaise en temps de guerre et de paix, nous avons étudié sa puissante organisation, sa préparation minutieuse, ses ressources inépuisables, et nous avons compris son importance dans la vie de la nation.

Cette société remarquable a-t-elle atteint son point culminant? Sa tâche demeurera-t-elle limitée à la lutte contre les souffrances de la guerre et des calamités nationales?

Non, sa dette vis-à-vis de la patrie est plus considérable encore.... et je la vois devenir une puissance si grande qu'elle arrivera à secourir tous ceux qui souffrent, les faibles et les nécessiteux, tous les parias du peuple japonais.

Le Nouveau-Japon — comme l'Europe aussi — voit s'approcher une évolution sociale. A la Croix-Rouge de veiller à ce que cette évolution ne devienne pas une révolution, mais qu'elle soit un acte de fraternité pacifique unissant tous les enfants du peuple dans les plis de son drapeau d'humanité sublime.

La Paix et la Justice, telle est la suprême tâche que Dunant a assignée au développement de la Coix-Rouge internationale. Pourquoi la Société du Japon, qui a devancé toutes ses sœurs, ne serait-elle pas la première à atteindre ce but idéal!

Dr Chr. F. Haje,
Haarlem.

# Les origines de la Croix-Rouge

(Suite)

Ces hospitaliers doivent trouver leur place non seulement sur les champs de bataille, mais aussi dans les hôpitaux où les semaines s'écoulent longues et douloureuses pour les blessés sans famille et sans amis. Pendant cette courte guerre d'Italie il y eut des soldats qui furent saisis par le mal du pays à un tel degré que, sans autre maladie et sans aucune blessure, ils en moururent. D'autre part, les Italiens, et cela se comprend, ne témoignaient guère d'intérêt qu'aux blessés de l'armée alliée et fort peu aux Autrichiens souffrants. Il y eut, c'est vrai, en Italie, des femmes courageuses dont la patience et la persévérance ne se lassèrent point; mais, hélas! on finit par pouvoir facilement les compter; les fièvres contagieuses écartèrent bien des personnes, et les infirmiers et les servants ne répondirent pas tous longtemps à ce qu'on devait attendre d'eux. Le personnel des ambulances militaires est toujours insuffisant: et, fût-il doublé ou triplé, il serait encore insuffisant. Il faut absolument recourir au public, on y est forcé, on y sera toujours forcé. Ce n'est que par sa coopération qu'on peut espérer d'atténuer les souffrances de la guerre.

Il y a donc là un appel à adresser, une supplique à présenter aux hommes de tous pays, de tous rangs, aux puissants de ce monde comme aux plus modestes artisans, puisque tous peuvent, d'une manière ou d'une autre, chacun dans sa sphère et

selon ses forces, concourir en quelque mesure à cette bonne œuvre.

Cet appel s'adresse aux dames comme aux hommes, à la Souveraine, à la princesse assise sur les marches d'un trône, comme à l'humble servante orpheline et dévouée ou à la pauvre veuve isolée sur la terre, désireuse de pouvoir consacrer ses dernières forces au bien de son prochain.

Il s'adresse au général, au maréchal, au ministre de la guerre, comme à l'écrivain, à l'homme de lettres qui, par ses publications, peut plaider avec talent une cause intéressant l'humanité entière, chaque peuple, chaque contrée, chaque famille même, puisque nul ne peut se dire à l'abri des chances de la guerre.

Dans des occasions extraordinaires, comme celles qui réunissent à Cologne, à Châlons, ou ailleurs, des princes de l'art militaire de nationalités différentes, ne serait-il pas à souhaiter qu'ils missent à profit cette espèce de congrès pour formuler quelque principe international, conventionnel et sacré, lequel, une fois agréé et ratifié, servirait de base à des *Sociétés de secours pour les blessés* dans les divers pays de l'Europe? Il est d'autant plus important de se mettre d'accord et d'adopter d'avance des mesures que, lors d'un commencement d'hostilités, les belligérants sont déjà mal disposés les uns envers les autres, et ne traitent plus les questions qu'au point de vue exclusif de leurs ressortissants.

Ne convoque-t-on pas de petits congrès de savants, de jurisconsultes, de médecins, d'agronomes, de statisticiens, d'économistes, qui s'assemblent tout exprès pour traiter des questions d'une importance bien moins considérable? N'y a-t-il pas des Sociétés internationales qui s'occupent de bienfaisance et d'utilité publique? Ne pourrait-on pas de même s'assembler pour résoudre une question aussi importante que celle des soins aux victimes de la guerre?

L'humanité et la civilisation réclament impérieusement une œuvre comme celle qui est indiquée ici. C'est un devoir à l'accomplissement duquel tout homme de bien, tout homme exerçant quelque influence, doit son concours.

Quel prince, quel Souverain refuserait son appui à ses Sociétés, et ne serait heureux de donner aux soldats de son armée la pleine assurance qu'ils seront immédiatement et convenablement soignés s'ils viennent à être blessés?

Avec des Sociétés permanentes comme celles que je propose, on évitera bien des chances de gaspillages et de répartitions peu judicieuses des fonds et de secours envoyés.

Ces Sociétés pourraient aussi rendre de grands services, par leur existence permanente, dans les temps d'épidémies, d'inondations, de grands incendies et autres catastrophes imprévues: le mobile d'humanité qui les aurait créées, les ferait agir dans toutes les occasions où leur action pourrait s'exercer.

Cette œuvre exigera le dévouement d'un certain nombre de personnes, mais ce n'est pas l'argent qui lui manquera jamais en temps de guerre. Chacun apportera son offrande ou sa pite pour répondre aux appels qui seront faits par les Comités. Un pays ne reste pas indifférent quand ses enfants se battent pour sa défense. La difficulté n'est point là; mais la question demeure tout entière dans la préparation sérieuse, et en tous pays, à une œuvre de ce genre, dans la création même de ces Sociétés.

Pour la création des Comités placés à la tête des Sociétés, il ne faut, dans chaque contrée qu'un peu de bonne volonté de la part de quelques personnes honorables et douées de persévérance. Ces Comités,

animés d'un esprit de charité internationale, créeraient des cadres d'hospitaliers à l'état latent, une espèce d'état-major. Les Comités des différentes nations, quoique indépendants les uns des autres, sauraient bien s'entendre et communiquer ensemble, se réunir en congrès et, lors d'une éventualité de guerre, agir pour le bien de tous.

Si les terribles moyens de destruction dont les peuples disposent actuellement, paraissent devoir, à l'avenir, abréger la durée des guerres, il semble que les batailles n'en seront, en revanche, que plus meurtrières; et dans ce siècle où l'imprévu joue un si grand rôle, des guerres ne peuvent-elles pas surgir, d'un côté ou d'un autre, de la manière la plus soudaine, la plus inattendue?

N'y a-t-il pas, dans ces considérations seules, des raisons plus que suffisantes pour ne pas se laisser prendre au dépourvu? »

C'est quand Dunant fut revenu d'Italie et rentré à Genève, sa ville natale, qu'il entreprit d'écrire ce qu'il avait vu comme il l'avait vu, et le livre qui sortit de ses mains fut ce « Souvenir de Solférino », auquel nous venons de faire de si larges emprunts.

On comprendra facilement que les récits de Dunant firent sensation et que les idées d'humanité et de fraternité universelle qu'il proclamait émurent les nombreux lecteurs de son livre qui fut bientôt traduit en plusieurs langues et se répandit en peu de mois dans tous les pays.

Les idées généreuses du Samaritain de Solférino étaient commentées partout. Le général Trochu déclarait que « tout ce qu'a dit M. Dunant est parfaitement exact: il est même resté au-dessous de la vérité. »

Victor Hugo écrivait à Dunant: «Vous armez l'humanité et vous servez la liberté! »

Le *Journal des Débats* du 24 février 1863, analysant le « Souvenir de Solférino » disait: « Je voudrais que ce livre fût beaucoup lu, surtout par ceux qui aiment la guerre, par ceux qui la vantent, par ceux qui la glorifient. »

Le roi de Prusse, ému lui aussi, affirmait « qu'il fallait faire réussir cette œuvre ».

« Il faut que l'on voie par des exemples aussi palpitants que ceux que vous rapportez, ce que la gloire des champs de bataille coûte de tortures et de larmes », écrivait à Dunant, en 1862, le général Dufour, ..... « on n'est que trop porté à ne voir que le côté brillant de la guerre, et à fermer les yeux sur ses tristes conséquences. Il est bon d'attirer l'attention sur cette question humanitaire, et c'est à quoi votre livre semble éminemment propre. »

Mais la publication de Dunant eut aussi ses adversaires, esprits craintifs, haineux ou malveillants. Le maréchal Randon, ministre de la guerre en France, demandait: « Qu'est-ce que les civils ont besoin de se mêler de ce qui ne les regarde pas? » D'autres encore voyaient en Dunant un utopiste et pensaient qu'une organisation internationale ne pourrait se faire. Beaucoup de militaires craignaient aussi qu'une œuvre internationale, neutre, dont l'activité se manifesterait sur les champs de bataille ne nuisît aux succès des belligérants.

Dénigré ici, encouragé d'autre part, Dunant dut faire preuve de beaucoup de patience et de persévérance; il entreprit un voyage en Europe afin d'intéresser plus effectivement à son œuvre ceux qui pouvaient la faire aboutir.

On ne saura jamais le nombre de démarches, d'entrevues, d'audiences et de sollicitations auxquelles Dunant dut se prêter; pendant des mois, sa vie se passe à faire des visites aux diplomates, ministres, chambellans, ducs, grandes dames, princes, rois, empereurs. Il était un enthousiaste, il dut devenir un patient! il rêvait toutes les exaltations, il dut se plier

à toutes les exigences de la routine et de l'habitude séculaires!..... Mais la foi et l'espérance en son œuvre ainsi qu'une pitié ardente soutenaient ce pionnier de la charité mondiale.

L'idée généreuse que Dunant exposait partout: convoquer une Conférence internationale où l'on discuterait l'opportunité des secours aux victimes de la guerre et la neutralisation des blessés et de tout le personnel sanitaire, faisait lentement son chemin.

Pendant ce temps, une commission s'était constituée à Genève en vue de faire admettre les principes émis par Dunant dans son livre « Un souvenir de Solférino ». Celle-ci se composait de cinq membres: le général Dufour, président, MM. Gustave Moynier, Théodore Maunoir, Louis Appia et enfin Dunant lui-même. Ce comité élabora un Concordat de dix articles accompagné d'une circulaire. Cette circulaire, datée du 1er septembre 1863 disait: « Que la meilleure marche à suivre pour faire passer les idées de M. Dunant du domaine de la théorie à celui de la pratique, serait de provoquer une réunion de personnes qui, dans les différents pays, ont à cœur l'œuvre philanthropique dont il s'agit, afin d'examiner dans quelles limites elle est praticable, et d'aviser, s'il y a lieu, aux mesures d'exécution. » Le comité genevois ajoutait « qu'il serait très désirable que les gouvernements voulussent bien s'y faire représenter, leur concours étant indispensable à la réussite de l'œuvre. »

Quinze jours plus tard, Dunant expédiait de Berlin — où il assistait à un congrès — une nouvelle circulaire demandant aux gouvernements leur appui et leur patronage.

Toutes ces démarches émurent les chefs des divers Etats européens, et la Conférence eut lieu à Genève du 26 au 29 octobre 1863.

On peut dire que, de l'Europe entière, des regards interrogateurs étaient tournés vers la petite assemblée qui eut ses réunions à l'Athénée. Des 36 assistants, 18 étaient des délégués officiels représentant 14 gouvernements; M. G. Moynier présidait et Henri Dunant fut nommé secrétaire. Sympathique d'emblée aux idées de Dunant, cette assemblée arrêta un certain nombre de *Résolutions* et formula plusieurs *vœux*. Les décisions furent toutes prises à l'unanimité des voix.

Les *dix Résolutions* adoptées concernaient la création et l'activité dans chaque pays de comités de secours aux militaires blessés; l'organisation des sections en temps de paix et leur emploi en cas de guerre; l'adoption d'un signe distinctif pour faire reconnaître les secours volontaires: la croix rouge sur fond blanc. (Ce fut le général Dufour qui proposa cet emblème international.)

A côté de ces Résolutions, la Conférence émit les vœux suivants:

*a)* Que les gouvernements accordent leur haute protection aux comités de secours qui se formeront, et facilitent autant que possible l'accomplissement de leur mandat.

*b)* Que la neutralisation des ambulances et des hôpitaux soit proclamée, en temps de guerre, par les belligérants, et qu'elle soit également admise de la manière la plus complète, pour le personnel sanitaire officiel, pour les infirmiers volontaires, pour les habitants du pays qui iront secourir les blessés, et pour les blessés eux-mêmes.

*c)* Qu'un signe distinctif identique soit admis pour les corps sanitaires de toutes les armées, ou tout au moins pour les personnes d'une même armée attachées à ce service.

Qu'un drapeau identique soit aussi adopté, dans tous les pays, pour les ambulances et les hôpitaux.

Telle fut la genèse de ce qui, plus tard seulement, s'est appelé: LA CROIX-ROUGE.

*(A suivre.)*